

REUNION DES 4 CONSEILS COMMUNAUX

18 OCTOBRE 2010

Monsieur le Maire ouvre la réunion en tenant à préciser que la Communauté Urbaine de Bordeaux a, dans un souci de développement durable, posé le principe de s'engager dans la reconquête de son espace en favorisant le développement des «centre villes» et leur proximité avec les moyens de transports en commun.

La société Gaumont lui a fait savoir dernièrement qu'elle souhaitait utiliser son parking pour y créer un ensemble de bureaux, logements et commerces. Il est apparu que les volumes du projet semblaient correspondre aux besoins de l'Ecole Municipale de Musique. Il lui a paru judicieux qu'une présentation de celui-ci soit organisée à destination des conseils communaux.

Monsieur Michel Petuaud-Letang, architecte en charge du projet, est chargé de cette mission.

Madame de Marco souhaite connaître le nombre de logements qui vont être construits et fait part de ses inquiétudes sur la crédibilité des partenariats public/privé.

Par ailleurs, elle considère que l'intérêt de l'Ecole de Musique est d'avoir des ateliers répartis sur l'ensemble du territoire de la commune et regrette donc que tous soient concentrés au même endroit.

Il lui est répondu que 25 % des logements construits seront des logements sociaux et que les partenariats public/privé ne seront pas forcément réalisés au détriment des collectivités locales. Bien souvent elles y trouvent leur compte notamment en obtenant un équipement à moindre coût. Les exemples sont nombreux sur l'agglomération.

Monsieur le Maire précise qu'au-delà de l'implantation d'un auditorium et de salles de cours à cet emplacement, il restera un maillage d'enseignement sur l'ensemble du territoire. Le futur bâtiment aura exclusivement une utilisation municipale.

Certes la Ville utilise 10 fois par an l'AGORA pour les manifestations en contrepartie de la participation à son achat mais ce nombre est insuffisant au regard de ses besoins. D'où l'intérêt pour la Ville de disposer d'un auditorium.

En ce qui concerne la densification, il indique qu'il s'agit d'une volonté de la CUB qui, dans un souci de développement durable, préconise de densifier le secteur intra-rocade afin d'éviter les déplacements automobiles.

Monsieur Petuaud-Letang donne des précisions sur les futurs logements qui seront en grande majorité des « logements familiaux », à savoir des T5 – T4 - T3. Les T2 représenteront environ 10 % de l'ensemble. 2 niveaux de parkings souterrains de 300 places seront réalisés, l'un sera réservé aux futurs habitants, l'autre pour les usagers du cinéma qui pourront l'utiliser gratuitement. Il sera payant pour tout autre utilisateur.

Il est précisé que la saturation actuelle du parking Gaumont en journée ainsi qu'en soirée est en grande partie due aux utilisateurs du tramway. Cette nouvelle disposition dissuadera donc ce stationnement.

En réponse à des interrogations de l'assemblée, il est indiqué que ce projet n'a pas vocation à porter tort aux commerçants du centre ville mais au contraire leur proposera des locaux en rez-de-chaussée et proposera également des services aux talençais.

En outre, la sortie du parking sur la rue de Noailles ne présente pas de risque en terme de circulation pour les piétons et n'entraînera pas un surplus de trafic sur le site.

Enfin, il est précisé par l'architecte que les bâtiments répondront aux normes « Haute Qualité Environnementale » et seront terminés en 2012.